

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 NOVEMBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme le MAIRE  
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES  
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON  
 M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DAX : REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF PAR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE DAX**

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Dax a prononcé la dissolution de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax à effet du 31 décembre 2016 et a acté le principe de la reprise de l'actif et du passif de ce dernier dans les comptes de la Ville.

Ainsi, la Ville de Dax, reprendra dans son Budget Principal l'actif et le passif de l'Office de Tourisme et du Thermalisme par les écritures suivantes :

- le matériel est intégré à l'actif de la Ville pour la valeur nette comptable de 34 816,42 € comme indiqué dans l'état détaillé joint (opération d'ordre comptes 20 et 21/1021),
- les disponibilités sont intégrées au Budget Principal de la Ville en recette exceptionnelle (compte 7718) pour un montant de 314 111,66 € augmenté de 5 323,72 € correspondant à des chèques, sous réserve d'encaissement sur le compte bancaire de l'Office de Tourisme.
- le stock composé notamment de produits à la vente, sera cédé, à titre onéreux, directement à l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme pour sa valeur à l'actif soit la somme de 7 241,40 € (titre de recettes à l'article 7718),
- les dettes sociales et fiscales seront remboursées par le Budget Principal de la Ville de Dax à l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme pour la somme de 72 348,49 € de même que la TVA pour la somme de 1 753 € (article 678).

- les titres non encaissés par l'office de Tourisme de Dax feront des titres de recettes sur le Budget Principal à l'article 7718 pour la somme de 9 532,83 €, afin d'être recouverts par la Ville.

Les crédits nécessaires sont prévus dans la prochaine décision modificative du Budget Principal (DM3).

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la reprise des immobilisations et des disponibilités de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax au Budget Principal de la Ville de Dax, tel que définit ci-dessus,

APPROUVE la cession, à titre onéreux, à l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme, du stock de produits destinés à la vente pour la somme de 7 241,40 €,

APPROUVE le versement des dettes sociales et fiscales transférées à l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme pour les montants de 72 348,49 € et 1 753 €,

APPROUVE l'émission de titres de recettes correspondants aux créances reprises de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax pour un total de 9 532,83 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20171123-15-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 27 Novembre 2017*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».